

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : DGA Ressources
Tél : 04 66 56 11 89
Réf : MR/IS/LS

Objet : Délégation de signature à Mme Laurence NESPOULOUS, directrice de la commande publique ingénierie du bâtiment au sein de la DGA ressources

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-9,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération C2026_01_01 du conseil de communauté du 9 avril 2026 portant élection du président d'Alès Agglomération,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales susvisé, le président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, donner délégation de signature aux responsables de service,

Considérant que Mme Laurence NESPOULOUS exerce les fonctions de directrice de la commande publique ingénierie du bâtiment au sein de la direction générale adjointe ressources d'Alès Agglomération,

Considérant que dans un souci de bonne administration et de bonne gestion, il convient de donner délégation de signature à la directrice de la commande publique ingénierie du bâtiment d'Alès Agglomération,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Mme Laurence NESPOULOUS, directrice de la commande publique ingénierie du bâtiment, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le président, pour l'ensemble des dépenses de la direction de la commande publique pour :

- les bons de commande avec référence à un marché public en cours ou avec fiche "marché" inférieurs ou égal à 25 000 €,
- les ordres de service,
- les projets de décompte final et les procès-verbaux de réception de travaux
- les libérations de retenues de garantie,
- les certificats pour paiement.

ARTICLE 2 :

Les actes pris par Mme Laurence NESPOULOUS, directrice de la commande publique ingénierie du bâtiment, dans les matières déléguées par Monsieur le président, portent la mention « pour le président et par délégation de signature, la directrice de la commande publique ».

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence NESPOULOUS, directrice de la commande publique ingénierie du bâtiment, Mme Isabelle SCHMIDT, directrice générale adjointe de la DGA ressources, exercera ces mêmes délégations de signature, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le président.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence NESPOULOUS, directrice de la commande publique ingénierie du bâtiment, les actes pris par Mme Isabelle SCHMIDT, directrice générale adjointe de la DGA ressources, dans les matières déléguées par Monsieur le président, portent la mention « pour le président et par délégation de signature, la directrice générale adjointe en charge des services ressources ».

ARTICLE 5 :

L'exercice de ces délégations de signature débutera à la date du rendu exécutoire de l'arrêté.

ARTICLE 6 :

Monsieur le directeur général d'Alès Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera notifié à Mmes Laurence NESPOULOUS et Isabelle SCHMIDT.



Alès, le 11 0 AVR. 2026

Le Président
Christophe RIVENCQ